

Master en communication stratégique (horaire décalé – en alternance)

fiche ECTS

UE EALHD2102 Projet en alternance mission 1

10 crédits	40 heures	Q 1 – Master 1
------------	-----------	----------------

Enseignantes	Raphaëlle Aiglon aiglonr@helha.be Laurence Charon charonl@helha.be Dominique Lefebvre lefebvre df@helha.be HELHa Tournai – Rue de l'Ecorcherie 18 à 7500 Tournai 069/89.05.60 – social.tournai@helha.be
Langue d'enseignement	Français
Lieu de cours	UCLouvain FUCaM Mons, 151 Chaussée de Binche à 7000 Mons La mission 1 se déroule au sein de l'organisation / entreprise au sein de laquelle l'étudiant effectue son alternance.
Introduction – thèmes abordés	La mission 1, estimée à 40 jours, est la première des trois missions qui composent la formation au sein de l'organisation Les trois missions (10, 13 et 17 ECTS respectivement) en organisation auront pour objectif le développement des compétences de diagnostic, stratégique, de mise en œuvre de la stratégie et son évaluation dans le cadre de missions de communication coconstruites avec le tuteur académique, le tuteur en organisation et l'étudiant.e. 1. Toutes les missions réalisées dans la même organisation/entreprise (sauf problème majeur) 2. Objectifs de chaque mission fixés avec les trois parties (entreprise, étudiant.e et académique) 3. Durant chaque mission : étudiant.e coaché.e par le MSE et le MSU 4. Evaluation - en fonction des objectifs et des compétences - réalisée à la fin de chaque mission Les modalités et les objectifs d'apprentissage relative à chaque mission sont reprises dans la convention d'alternance établie entre l'étudiant.e, l'entreprise, l'UCLouvain et la HELHA. La contractualisation via la convention d'alternance est obligation dans le cadre du master en communication stratégique en alternance.

Acquis d'apprentissage (cf. référentiel de compétences)	Les compétences visées par le séminaire d'intégration sont : CS1 Analyser l'environnement, l'organisation et ses pratiques de communication pour établir un diagnostic. CG2 Agir adéquatement, de manière critique, éthique et créative pour gérer une situation de communication. CS 2 Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une stratégie de communication. CS 3 Gérer un projet de communication. CS 4 Adopter une posture professionnelle de communicant auprès de parties prenantes. CS 5 Mettre en œuvre les fondamentaux techniques de la communication. CS 6 Gérer une équipe, son budget et les processus de communication. CS7 Soutenir et conseiller le management en matière de communication. CS 8 Accompagner la digitalisation des processus de communication avec l'ensemble des parties prenantes (choix des outils, formation des parties prenantes, suivi et évaluation des outils). CS 9 Accompagner la transformation des pratiques de communication en lien avec les enjeux de transition et de développement durable.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Évaluation continue et évaluation finale sur base de 3 éléments : - reporting régulier via un carnet de mission - à compléter sur le cours Moodle - analysé par le superviseur de stage (MSU) pendant la mission de stage ; - rapport écrit de synthèse en fin de mission 1 ; - rencontre individuelle avec l'étudiant en présence du tuteur de stage en entreprise (MSE) en fin de mission 1 et évaluation finale par le superviseur de stage (MSU).
Méthode d'enseignement	• Mission de communication au sein d'une organisation sur base d'objectifs clairement définis (cf. canevas description de mission). • Encadrement par le tuteur au sein de l'organisation (MSE). • Suivi par le superviseur de stage de l'établissement d'enseignement (MSU) : reporting, debriefing avec l'ensemble du groupe classe et visite au sein de l'organisation. • Rencontre teams OBLIGATOIRE avec le MSU à mi-parcours de la mission 1.
Ressources en lignes	Voir support sur Moodle pour le Master 1 communication stratégique en alternance et en horaire décalé.

Faculté ou entité en charge	HELHa
Règlement en vigueur	Le règlement général des études et examens en vigueur est celui de l'UCLouvain (RGEE 25-26) : https://uclouvain.be/fr/etudier/reglement-general-des-etudes-et-des-examens.html